



Montreuil, le 22 avril 2020

## AU FIL DU TECH....



### Congés, attention danger !

La DRH Groupe vient d'éditer une note décrivant les *orientations* de La Poste en matière de congés sur la période du 20 avril au 31 mai 2020 dans les services supports. Cette note stipule que les managers devront se rapprocher de chaque agent et devront les inciter à poser « au moins de 5 à 10 jours de congés, RTT ou JRS » du contingent 2020.

Voilà comment La Poste détourne les ordonnances gouvernementales qui, pour ce qui concerne la prise obligatoire de congés doit passer par un accord d'entreprise, ce qui n'est pas le cas à La Poste.

C'est bien pour cette raison que cette note est une orientation et non une décision, qui serait illégale.

Ne tombons pas dans le panneau, ne cédon pas aux pressions, pour la CGT, nos congés nous appartiennent et nous devons en poser uniquement par choix. La Poste ne peut nous y contraindre.

De plus, poser 5, 10 jours ou plus aura forcément une incidence sur l'attribution des Boni.

### Protocole d'intervention dans les ATM

Un protocole d'intervention a été présenté au CHSCT du 30 mars :

- *Lorsque le bureau est fermé, l'intervention devra se faire sous le contrôle du DSPI.*
- *Lorsque le technicien doit intervenir sur la façade, il doit être accompagné d'un vigile ou de forces de l'ordre*
- *Pour les GAB hors site, les techniciens devront intervenir en commun avec les transporteurs de fonds*
- *Les actions de gravage doivent être privilégiées à distance par l'EAPI67 même dans les bureaux ouverts*
- *Les techniciens peuvent intervenir dans les LPAC (agences communales) et les LPR (commerçants) uniquement lorsqu'ils sont fermés au public. Ces interventions seront prioritaires par la Direction*
- *Tous les projets sont arrêtés.*

C'est un minimum à faire respecter. L'ouverture de bureaux supplémentaires est un risque supplémentaire pour les techniciens. Les activités essentielles n'ont pas été bien définies. Le creux de la vague de l'épidémie ne doit pas nous faire augmenter les risques. Les mandatés CGT continueront à œuvrer pour limiter les interventions des techniciens.

## Régimes de travail en centres d'appels : pour un retour vers la normale.

Pour la CGT, la première étape a été dans ce contexte d'épidémie, de mettre le plus grand nombre de techniciens en sécurité par le télétravail et pouvoir permettre de s'occuper de ses enfants dans de bonnes conditions. Nous avons poussé au sein du CHSCT, notre direction à agir dans les meilleurs délais. C'était primordial dans cette première phase.

Sous prétexte de s'adapter au fonctionnement de nos « clients », la DSEM a totalement revu nos horaires et ce, à plusieurs reprises. Nous ne pouvons plus nous projeter au-delà d'une semaine sur les horaires et sur le travail du samedi. Le Réseau et la Banque postale reprennent peu à peu leur activité. Il est temps que les centres d'appels reprennent leur rythme de travail habituels. La CGT va peser en ce sens, notamment dans le cadre du CHSCT.

## Télétravail et garde d'enfants :

La DSEM a fait le choix de considérer l'ensemble de son personnel en télétravail y compris les parents en garde d'enfants. Les premiers parents se trouvaient aux centres d'appels pour une journée complète en télétravail. Après la double journée, voilà la triple journée. Les femmes se retrouvant à nouveau les premières concernées.

La CGT des 2 CHSCT (Centre d'appels et NOD) a protesté contre ce qui met en danger les parents et leurs enfants. Comment faire la classe et travailler en même temps ? Cela accentue les problèmes des familles monoparentales, des enfants avec des besoins particuliers, etc...

Dans un deuxième temps, la direction a proposé de travailler 2 heures minimum pour les parents des enfants de moins de 11 ans. MINIMUM ? Donc, un cadre qui donne 8 heures de travail à un parent est dans les clous.

L'intervention des représentants CGT a mis en avant le manque de clarté de cette mesure et a posé le danger psychosocial pour les parents et pour les enfants. Suite à notre intervention, la présidente du CHSCT a retiré la notion de minimum et a donc acté :

- 2 heures de télétravail pour les parents des enfants de moins de 11 ans
- Entre 2 et 4 heures pour les parents des enfants entre 11 et 16 ans
- Possibilité pour des cas particuliers de rester en garde d'enfants à faire remonter par la boîte RH ou par le biais des assistantes sociales.

Faites valoir vos droits !

Faites-nous remonter vos difficultés.

## La géolocalisation, c'est toujours non !

Il y a quelques mois, il a été présenté au CHSCT un projet de boîtiers installés dans les voitures des techniciens ATM afin de pouvoir les géolocaliser.

La CGT s'y est opposée.

Le président du CHSCT de l'époque s'était engagé à ne pas l'activer et de n'utiliser les données que pour la sécurité via véhipeste. Une expérimentation devait se faire sur quelques ATM.

Des agents nous ont fait remonter que l'expérimentation démarrait en pleine crise sanitaire et que l'encadrement avait accès à des données qui s'apparentent plus à du flicage qu'à de la sécurité.

Le sujet a donc été remis à l'ordre du jour du CHSCT du 16 avril.

Pour la CGT, les choses sont claires :

- pas d'expérimentation dans la période. Tous les projets sont stoppés, celui-là doit l'être aussi.

- les managers ne doivent pas avoir accès à des données précises et en temps réel sur l'utilisation des véhicules sinon cela s'apparente à de la géolocalisation.

La directrice de la DSEM a acté la demande de report de l'expérimentation et fera un retour au CHSCT sur les données visibles par les managers.

La CGT sera toujours opposée au flicage des techniciens quel que soit l'outil utilisé. Si la DSEM continue dans cette direction, nous appellerons l'ensemble des techniciens à se mobiliser.